COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017 DELIBERATION N° 53

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents: M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 43

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en mairie le

> Et du dépôt au titre du contrôle de légalité le

> > Le Maire

<u>OBJET</u>: <u>FONCIER</u> – Bar - restaurant du trinquet Saint-André - renouvellement du bail commercial.

Entendu le rapport de Madame Durruty,

Par convention en date du 26 mars 2009, la ville de Bayonne a loué commercialement les locaux du bar restaurant du trinquet Saint-André au profit de l'EURL FERDI GORRY pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 1^{er} janvier 2009. Le loyer annuel est actuellement de 28 $411 \in TTC$.

Les locaux comprennent au rez-de-chaussée une salle de bar et des dépendances de 95 m² et au 1^{er} étage, un appartement dépendant de l'exploitation commerciale de 95 m².

En application du statut des baux commerciaux, les preneurs ont eu droit au renouvellement du bail commercial.

Dans la mesure où la Ville n'envisage pas d'interrompre une activité commerciale emblématique pour le Petit-Bayonne ni de reprendre la pleine jouissance des lieux, elle n'entend pas s'opposer à cette demande.

Les parties ont donc convenu de rédiger un nouveau bail reprenant les dispositions d'ordre public de la loi Pinel, les autres clauses contractuelles contenues dans le bail initial étant inchangées. Néanmoins, à la demande de la Ville, une clause supplémentaire sera insérée qui soumettra la signature ou le renouvellement de tout contrat de location gérance à l'agrément préalable du bailleur.

Ce bail sera d'une durée de neuf ans, le montant du loyer annuel sera de 28 831 € TTC.

Au vu de cela, il est demandé au conseil municipal d'accéder à la demande de renouvellement du bail commercial de l'EURL FERDI GORRY, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau bail commercial dans les conditions ci-dessus énoncées ainsi que tout document nécessaire à sa concrétisation.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne